

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à dix-neuf heures trois minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

| | | |
|--------------------------------|-------------|------|
| <u>Nombre de Conseillers :</u> | En exercice | : 13 |
| | Présents | : 8 |
| | Absents | : 5 |
| | Pouvoir | : 0 |

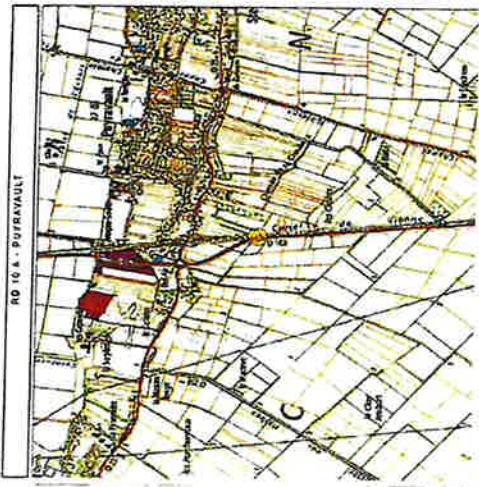
Secrétaire de séance : Cécile Mauny

2024-12-2 : Parcelle départementale cadastrée C319 pour 405 m2 à céder

Rapporteur : Madame Le Maire

Le département de Vendée souhaite céder une parcelle cadastrée C319 pour 405 m2 sur la Commune et nous demande si nous sommes intéressés pour 580 euros.

Ci-dessous la situation de la parcelle :



Madame le Maire soumet l'offre au Conseil Municipal qui, après délibération, vote **POUR le non achat** de la parcelle à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Glonette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 18 décembre 2024

Le Maire,

Charlotte VIGNEUX

